

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 540 000)	1 540 000	1 540 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 659 886	2 659 886		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	45 835	45 835		
	Report à nouveau	1 283 788		1 283 788	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 974 715	1 283 788	690 927	53.82
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	21		21	
	Total I	987 338	2 962 033	1 974 695	66.67
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 609 939		2 609 939	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 896	53 111	104 785	197.29
	Dettes fiscales et sociales	266 673	277 518	10 845	3.91
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	66 004		66 004	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 100 512	330 630	2 769 883	837.76
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 087 850	3 292 662	795 188	24.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 3 100 512 330 630

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	1 237 111	1 237 111		
20700000 FOND COMMERCIAL	1 237 111	1 237 111		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 999	56 320	27 680	49.15
21810010 AGENCEMENTS NANCY	29 417	21 715	7 701	35.47
21820010 MATERIEL DE TRANSPORT - NANCY	2 880	2 880		
21830000 MATERIEL DE BUREAU GROUPE	19 787	4 740	15 047	317.44
21830010 MATERIEL DE BUREAU - NANCY	10 881	7 556	3 325	44.00
21830020 MATERIEL DE BUREAU - NIMES	15 085	13 758	1 327	9.65
21830030 MATERIEL DE BUREAU - RENNES	7 873	4 066	3 808	93.65
21830040 MATERIEL DE BUEAU - DIJON (TVA	3 416		3 416	
21840010 MOBILIER NANCY	25 503	15 447	10 057	65.11
21840020 MOBILIER DIJON (TVA 20%)	3 779		3 779	
28181001 AMORT AGENCEMENT NANCY	5 916	3 273	2 643	80.74
28182001 AMORT MAT TRANSPORT NANCY	818	246	572	232.36
28183000 AMORT MAT BUREAU	5 896	603	5 293	877.76
28183001 AMORT MAT BUREAU NANCY	6 384	3 503	2 881	82.23
28183002 AMORT MAT BUREAU NIMES	7 280	2 786	4 494	161.29
28183003 AMORT MAT BUREAU RENNES	2 129	302	1 827	604.81
28183004 Ordinateur portable Asus TUF G	302		302	
28184001 AMORT MOBILIER NANCY	5 697	3 129	2 568	82.08
28184002 Bureaux, Armoires, Fauteuil, c	202		202	
IMMOBILISATIONS EN COURS	312 432	5 250	307 182	NS
23100000 Immobilisations corporelles en	307 182		307 182	
23102000 PROJET VARANGEVILLE - PV	500	500		
23105000 PROJET ESSARDS - PV	4 750	4 750		
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000		20 000	
23820000 Avances et acomptes versés sur	20 000		20 000	
AUTRES PARTICIPATIONS	1 001 777	1 001 777		
26100010 TITRES MOULINS DE LEAU PLAIDEE	880 389	880 389		
26100020 TITRES MOULINS DE LA CONTIE	116 603	116 603		
26100030 TITRES 3N TERRENY	4 785	4 785		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	655 758	604 088	51 670	8.55
26700010 CREANCES MOULINS DE LEAU PLAID	431 996	431 996		
26700020 CREANCES MOULINS DE LA CONTIE	137 670	137 670		
26700030 CREANCES 3N TERRENY	38 922	34 422	4 500	13.07
26780010 INTERETS COURUS MOULINS DE L'E	33 206		33 206	
26780020 INTERETS COURUS MOULINS DE LA	11 014		11 014	
26780030 INTERETS COURUS 3 N TERRENY	2 951		2 951	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 566	6 919	3 647	52.72
27500000 CAUTION ULYS	4 200	3 400	800	23.53
27500013 DEPOT DE GARANTIE DIJON (Pas d	3 147		3 147	
27500020 CAUTION - APPARTEMENT NM		1 200	1 200	100.00
27500030 CAUTION RENNES	2 319	2 319		
27550000 Cautionnements (Pas de TVA)	900		900	
Total II	3 321 644	2 911 465	410 179	14.09

16 B AVENUE FOCH

54270 ESSEY LES NANCY

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

MARTINS LENEL

1 RUE DE CREVIC

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

0383575596

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 087 850.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 505 723.32 Euros et dégageant un déficit de 1 974 715.43- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		21			21
TOTAL		21			21
TOTAL GENERAL		21			21
Dont dotations et reprises exceptionnelles		21			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	655 758	655 758	
Autres immobilisations financières	10 566	10 566	
Autres créances clients	96 963	96 963	
Personnel et comptes rattachés	14 175	14 175	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	328	328	
Taxe sur la valeur ajoutée	84 828	84 828	
Divers état et autres collectivités publiques	1 500	1 500	
Débiteurs divers	2 071	2 071	
Charges constatées d'avance	28 632	28 632	
TOTAL	894 822	894 822	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	157 896	157 896		
Personnel et comptes rattachés	102 640	102 640		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	131 763	131 763		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 638	23 638		
Autres impôts taxes et assimilés	8 070	8 070		
Groupe et associés	2 609 939			2 609 939
Autres dettes	131	131		
TOTAL	3 034 077	424 138		2 609 939

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Comptabilisation des projets en cours : les dépenses des projets dont le développement a été approuvé par le comité d'investissement sont comptabilisées en immobilisations en cours à compter du 1er jour de l'exercice au cours duquel cette décision a été prise.

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:

Khalid Mahmood

Dossier N° ADE en Euros.

Attestation de présentation des comptes 4C8C7B99E7B641E...

DocuSigned by:

Marcel Ritz

MARTINS LEBEL 80D54A8348BA417...

SAS APAL MW
16B AVENUE FOCH 54270 ESSEY-LES-NANCY
824 972 772 – RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt juin 2025
à 9 heures,

s'est tenue, au siège social, l'assemblée générale ordinaire de la société APAL MW sur convocation du Président, plus de quinze jours avant la présente réunion.

La Société SUSI Energy Transition représentée par Messieurs Khalid Mahmood et Marcel Ritz-Présidente, préside la séance :

Monsieur le Président constate que sont présents ou représentés, chacun en vertu d'un pouvoir spécial :

- | | |
|---|--------------------|
| ▪ <i>Société SUSI Energy Transition représentée par Messieurs Khalid Mahmood et Marcel Ritz</i> | |
| Propriétaire de | 231 actions |
| ▪ <i>SC A.P.H. représentée par M.PEDERSOLI Antoine</i> | |
| Propriétaire de | 77 actions |
| ▪ <i>SAS 3N Holding représentée par M.LECLERC Antoine</i> | |
| Propriétaire de | 77 actions |

Total des parts représentées :

385 actions

sur les 385 actions de 4000 € chacune formant le capital social.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de la Présidente
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Un exemplaire des statuts de la société
- Le texte des résolutions soumises au vote des associés,

Monsieur le président déclare que les rapports susvisés, le compte de résultat de l'exercice, le bilan et le texte des résolutions proposées ont été remis aux associés dans les délais légaux et, dans le même temps, tenus avec l'inventaire, à leur disposition au lieu du siège social, et

qu’ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d’information, ce qui est unanimement admis et reconnu par les membres de l’assemblée.

Le Président rappelle que l’assemblée générale est appelée à délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Rapport de la Présidente sur les comptes annuels,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Présidente et aux Directeurs Généraux,
- Approbation des rémunérations des Directeurs généraux pour l’année 2024
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Monsieur Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions.

Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2024 sont approuvés et quitus est donné au Président et aux directeurs généraux de l’exécution de leur mandat pour l’exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé une somme de 43 331 euros a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 974 715.43 euros de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur : 1 974 715.43 euros

Conformément à la loi, l’Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Montant éligible à la réfaction de 40%	Montant non éligible à la réfaction de 40 %
31/12/2022	282 000	-	282 000
31/12/2021	85 000	-	85 000
31/12/2023	267 073	-	267 073

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve les rémunérations des mandats des Directeurs Généraux 3N HOLDING et A.P.H au titre de l'année 2024 pour un montant de 19600^e HT chacun.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 10 heures et le présent procès – verbal signé par le Président et les actionnaires présents.

Le Président de l'assemblée

DocuSigned by:
Khalid Mahmood
4C8C7B98E7B641F...
Société SUSI Energy Transition
Représentée par *Messieurs Khalid Mahmood*
et *Marcel Ritz*

DocuSigned by:
Marcel Ritz
80D54A9348BA417...

Signé par :
Antoine Pedersoli
E628E5B45D1841B...
SC A.P.H.
représentée par *M.PEDERSOLI Antoine*

DocuSigned by:
Antoine Leclerc
13560024F23245E...
SAS 3N Holding
représentée par *M.LECLERC Antoine*